



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION RÈGLEMENT 18-674**

**Abrogeant le règlement concernant les frais de déplacements**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Pie-de-Guire, QUE:**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 18-674 abrogeant le règlement concernant les frais de déplacements.

DONNÉ A SAINT-PIE-DE-GUIRE CE 7 NOVEMBRE 2018

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**Règlement 18-674 abrogeant le règlement concernant les frais de déplacements**

Je, soussignée, résidant à Pierreville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 12h, le 7 novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 novembre 2018.

---

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.